



MOUSTIQUE TIGRE

DÉMOUSTICATION

OPÉRATION

Le service départemental de démoustication agit pour le compte de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, et à sa demande, des traitements ciblés contre le « moustique tigre » (*Aedes albopictus*) doivent être mis en œuvre dans votre rue.

Ces mesures sont programmées pour éviter la transmission locale de maladie suite à l'identification par l'ARS d'une personne atteinte par la Dengue, le Chikungunya ou le Zika.



Les traitements auront lieu dans les nuits du

07 au 08/07
entre 23h00 et 6h00

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'opération sera reportée.



L'opération de démoustication consiste en la pulvérisation d'un insecticide par un véhicule de traitement depuis la voie publique, complétée si nécessaire par des interventions manuelles dans les espaces extérieurs des propriétés (privées et publiques).



Le produit utilisé est à base de deltaméthrine, à la dose d'1 g/ha, largement inférieure au dosage agricole.

Les techniciens de démoustication sont titulaires du certificat d'application (Certibiocide), et apportent une grande attention à minimiser les impacts sur l'environnement.

Les modalités de traitement ont été définies en lien avec les apiculteurs.

La Commune et les forces de l'ordre sont informées de l'opération.



MOUSTIQUE TIGRE

DÉMOUSTICATION

OPÉRATION

Le service départemental de démoustication agit pour le compte de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, et à sa demande, des traitements ciblés contre le « moustique tigre » (*Aedes albopictus*) doivent être mis en œuvre dans votre rue.

Ces mesures sont programmées pour éviter la transmission locale de maladie suite à l'identification par l'ARS d'une personne atteinte par la Dengue, le Chikungunya ou le Zika.



Les traitements auront lieu dans les nuits du

07 au 08/07
entre 23h00 et 6h00

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'opération sera reportée.



L'opération de démoustication consiste en la pulvérisation d'un insecticide par un véhicule de traitement depuis la voie publique, complétée si nécessaire par des interventions manuelles dans les espaces extérieurs des propriétés (privées et publiques).



Le produit utilisé est à base de deltaméthrine, à la dose d'1 g/ha, largement inférieure au dosage agricole.

Les techniciens de démoustication sont titulaires du certificat d'application (Certibiocide), et apportent une grande attention à minimiser les impacts sur l'environnement.

Les modalités de traitement ont été définies en lien avec les apiculteurs.

La Commune et les forces de l'ordre sont informées de l'opération.

Par précaution, merci de respecter les consignes suivantes
durant toute l'opération

Avant le traitement



Rentrez le linge et les jouets des enfants.

Rentrez les animaux, notamment ceux à sang froid (comme les tortues), et couvrez les bassins contenant des poissons.

Par précaution pour les abeilles, éloignez et rentrez les ruches. Si elles ne sont pas déplaçables, les fermer et les couvrir le temps du traitement.

Pendant le traitement et 1h après



Restez chez vous et fermez les fenêtres.



Dans tous les cas éloignez vous du véhicule de traitement.

Après le traitement



Rincez à l'eau votre mobilier de jardin et jeux d'enfants.



Attendez 3 jours après le traitement pour consommer les légumes et les fruits du potager après les avoir lavés.



ÉVITEZ DE VOUS FAIRE PIQUER PAR DES MOUSTIQUES



Portez des vêtements longs et amples de couleur claire lorsque vous êtes à l'extérieur, surtout durant la journée (période d'activité des moustiques)



Utilisez des répulsifs (crème, spray anti-moustiques, moustiquaire)



SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES : fièvre, fatigue, douleurs musculaires, maux de tête.

Consultez votre médecin
ou informez l'ARS (7 jours /7 et 24h/24)
Tél : 0809 400 004/ars33-alerte@ars.sante.fr

En cas d'apparition de sensations anormales à la suite du traitement, contactez votre médecin traitant ou le centre antipoison et de toxicovigilance de Bordeaux (CAPTV) 05.56.96.40.80.



Pour plus d'informations

ARS Nouvelle-Aquitaine :

- www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Département de la Charente-Maritime :

- bf-dem-demoustication@charente-maritime.fr
- 05-46-31-72-89

Par précaution, merci de respecter les consignes suivantes
durant toute l'opération

Avant le traitement



Rentrez le linge et les jouets des enfants.

Rentrez les animaux, notamment ceux à sang froid (comme les tortues), et couvrez les bassins contenant des poissons.

Par précaution pour les abeilles, éloignez et rentrez les ruches. Si elles ne sont pas déplaçables, les fermer et les couvrir le temps du traitement.

Pendant le traitement et 1h après



Restez chez vous et fermez les fenêtres.



Dans tous les cas éloignez vous du véhicule de traitement.

Après le traitement



Rincez à l'eau votre mobilier de jardin et jeux d'enfants.



Attendez 3 jours après le traitement pour consommer les légumes et les fruits du potager après les avoir lavés.



ÉVITEZ DE VOUS FAIRE PIQUER PAR DES MOUSTIQUES



Portez des vêtements longs et amples de couleur claire lorsque vous êtes à l'extérieur, surtout durant la journée (période d'activité des moustiques)



Utilisez des répulsifs (crème, spray anti-moustiques, moustiquaire)



SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES : fièvre, fatigue, douleurs musculaires, maux de tête.

Consultez votre médecin
ou informez l'ARS (7 jours /7 et 24h/24)
Tél : 0809 400 004/ars33-alerte@ars.sante.fr

En cas d'apparition de sensations anormales à la suite du traitement, contactez votre médecin traitant ou le centre antipoison et de toxicovigilance de Bordeaux (CAPTV) 05.56.96.40.80.



Pour plus d'informations

ARS Nouvelle-Aquitaine :

- www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Département de la Charente-Maritime :

- bf-dem-demoustication@charente-maritime.fr
- 05-46-31-72-89